**Crise sanitaire de l’épidémie de covid: les handicapés déclarent plus souvent un nouveau problème de santé après la fin du premier confinement**

**Chapô : 1 143 signes**

*Eva Baradji*

**En novembre 2020, 39 % des personnes handicapées au sens de l’indicateur GALI et 11 % des personnes déclarant au moins une limitation fonctionnelle parmi les 4 listées dans l’Enquête EpiCov se perçoivent en « mauvaise » ou « très mauvaise » état de santé, contre 4 % parmi l’ensemble de la population. Leur état de santé s’est plus souvent détérioré entre mai et novembre 2020 et elles sont plus nombreuses à rapporter un nouveau problème de santé apparu après le premier confinement. Les personnes devenues handicapées entre mai 2020 et novembre 2020 sont davantage concernées.**

**Les personnes handicapées et celles déclarant des limitations fonctionnelles présentent plus souvent des syndromes dépressifs (respectivement 29 % et 20 % d’entre elles) que la population dans son ensemble (11%). Elles sont, en outre, plus nombreuses à avoir eu des pensées suicidaires au cours des 8 derniers mois.**

**Enfin, depuis le 1er confinement, les personnes handicapées ont plus souvent renoncé à prendre un rendez-vous médical. Elles reçoivent également moins souvent une aide de proches et/ou professionnels dans leur vie de tous les jours.**

**Texte courant**

La pandémie de Covid et les confinements de l’année 2020 ont eu des répercussions sur la santé et les conditions de vie des individus, et ces conséquences sont variables selon les catégories de la population (Iresp, 2020). L’enquête EpicoV (cf. encadré 1) permet de comparer les conséquences sur l’état de santé général entre les handicapés et le reste de la population.

Au mois de novembre 2020, 39 % des personnes handicapées au sens de l’indicateur Gali (cf. encadré 2) se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé, contre 4% dans l’ensemble de la population (voir Tableau 1). Cette proportion est nettement plus haute parmi les personnes déjà handicapées en mai 2020 (52 %) que parmi ceux qui le sont devenus entre mai et novembre de la même année[[1]](#footnote-2) (26 %). Toutes choses égales par ailleurs (cf Encadré 1), le handicap -déclaré en novembre uniquement et encore davantage s’il a été déclaré sur les deux périodes– est la caractéristique qui accroit le plus fortement la probabilité de se déclarer en mauvais ou très mauvais état de santé (tableau complémentaire A).

Parmi l’ensemble de la population, les personnes déclarant au moins une limitation fonctionnelle sévère ou modérée parmi les 3 listées dans l’enquête (encadré 2) se distinguent aussi en rapportant près de trois fois plus souvent un état de santé mauvais ou très mauvais (11 % d’entre eux). Elles sont, toutefois, moins concernées que les personnes identifiées comme handicapées, en particulier lorsqu’elles ne déclarent qu’une seule limitation fonctionnelle (5 % se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé). Les personnes ayant plusieurs limitations et celles en rapportant au moins une sévère se sentent en revanche plus souvent en mauvaise ou très mauvaise état de santé (réciproquement 20 % et 30 % d’entre elles). La perception de l’état de santé varie également selon la nature des difficultés affirmées, donc, les personnes présentant des limitations sensorielles (voir ou entendre) et motrices (monter un étage d'escalier ou marcher sur 500m), sévères ou modérées, s’estiment plus souvent en moins bonne santé que celles qui affirment avoir des limitations psychiques (se souvenir ou se concentrer).

**25 % des personnes handicapées et 23 % de ceux ayant des limitations se déclarent en plus mauvais état de santé en novembre 2020 qu’en mai 2020**

Les personnes handicapées en novembre 2020, comme celles déclarant des limitations fonctionnelles, sont plus nombreuses à avoir connu une variation de leur état de santé entre mai 2020 et novembre 2020[[2]](#footnote-3) que l’ensemble de la population. Parmi les personnes handicapées, 56 % déclarent la même santé entre les deux périodes, contre 64 % dans l’ensemble de la population (tableau complémentaire C) Parmi les seules personnes pouvant connaitre une amélioration de leur état de santé, 21 % des personnes handicapées au sens du GALI[[3]](#footnote-4) ou présentant des limitations fonctionnelles se perçoivent en meilleure santé en novembre 2020 qu’en mai de la même année (graphique 1), pour 26 % de l’ensemble de la population Symétriquement, parmi les personnes pouvant connaitre une détérioration de leur état de santé, 25% des personnes handicapées et 23 % de ceux ayant des limitations se déclarent en plus mauvaise état de santé en novembre 2020 qu’en mai 2020, contre 18 % dans l’ensemble de la population. La dégradation de l’état de santé est plus forte parmi les personnes ayant été testées positives ou ayant déclaré avoir eu des symptômes fréquents du Covid depuis le début de l’épidémie (que nous définirons aussi dans la suite de l’étude comme «exposées au Covid[[4]](#footnote-5)»).

**La plus forte dégradation de l’état de santé déclaré des personnes handicapées est fortement liée au changement de situation de handicap de celles-ci entre mai et novembre 2020**

La dégradation de l’état de santé perçue des personnes handicapées en novembre 2020 est en grande partie liée au fait de «devenir handicapé» entre mai et novembre 2020. Ainsi 33 % des personnes handicapées en novembre 2020 mais qui ne l’étaient pas au mois de mai rapportent une dégradation de leur état de santé. Toutes choses égales par ailleurs, sur le champ restreint aux personnes dont l’état de santé peut se dégrader, le fait d’être devenu handicapé entre mai et novembre 2020 est la caractéristique qui influe le plus sur la probabilité de déclarer une santé dégradée en novembre par rapport à mai 2020, que les personnes aient été exposée au Covid ou non. Parmi les seules personnes exposées au Covid-19, celles devenues handicapées ont une probabilité de déclarer une santé dégradée de 18 points supérieure aux non handicapés (tableau complémentaire B). Chez les personnes non-exposées, cet écart est de 14 points entre personnes devenues handicapées et non-handicapées.

Parmi les personnes déjà handicapées en mai 2020, en revanche, les évolutions de l’état de santé déclaré entre mai et novembre, tant dans le sens d’une amélioration que d’une détérioration, sont les mêmes que celles de l’ensemble de la population.

**Tableau 1 : État de santé déclaré en novembre 2021 (en %)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Bon, très bon | Assez bon | Mauvais, très mauvais | Total |
| **Personnes handicapées au sens du GALI en novembre 2020, dont ...** | **24** | **37** | **39** | **100** |
| ... déjà identifiées comme handicapés en mai 2020 | 13 | 35 | 53 | 100 |
| ... non identifiées comme handicapés en mai 2020 | 34 | 40 | 26 | 100 |
| **Personnes déclarant au moins une limitation fonctionnelle sévère ou modérée en novembre 2020, dont :** | **51** | **38** | **11** | **100** |
| **Au moins une difficulté sévère ou légère pour :** |  |  |  |  |
| voir | 26 | 51 | 23 | 100 |
| entendre | 26 | 54 | 20 | 100 |
| monter un étage d'escalier ou marcher sur 500 m | 35 | 47 | 18 | 100 |
| Se souvenir, se concentrer | 55 | 35 | 10 | 100 |
| **Une seule limitation fonctionnelle sévère ou modérée** | **64** | **31** | **5** | **100** |
| **Plusieurs limitations fonctionnelles sévères ou modérées** | **28** | **52** | **20** | **100** |
| **Au moins une limitation fonctionnelle sévère** | **26** | **44** | **30** | **100** |
| **Ensemble** | **77** | **20** | **4** | **100** |

(1) Une personne peut cumuler plusieurs difficultés

Champ: Personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant en France métropolitaine et Martinique, Guadeloupe et La Réunion, hors EHPAD, maisons de retraites et prison.

Lecture : En novembre 2020, 24 % des personnes handicapées au sens du Gali se déclarent en bonne ou très bonne santé.

Source: EpiCov (I*nserm-DREES), volet 2, novembre 2020, questionnaire court*

**Graphique 1 : Évolution de l’état de santé entre mai et novembre 2020 (en %)**

Champ: Personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant en France Métropolitaine et Martinique, Guadeloupe et la Réunion, hors EHPAD, maisons de retraites et prisons, dont l’état de santé a pu évoluer et ayant répondu au questionnaire court du volet 2.

Lecture: En novembre 2020, 21 % des personnes handicapées au sens du GALI qui n’étaient pas déjà en « très bonne » santé déclarent un meilleur état de santé qu’en mai 2020. 26 % des personnes handicapées qui n’étaient pas déjà en « très mauvaise » santé déclarent un moins bon état de santé.

Source: EpiCov (I*nserm-DREES), volet 1 et 2, mai et novembre 2020, questionnaire court.*

**Encadré 1 : Source et méthodes**

**L’enquête Epicov** a été élaborée par l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm) et la direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (DREES), en collaboration avec Santé Publique France et l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dans le contexte de la pandémie de Covid19. Son objectif est d’estimer la dynamique de l’épidémie à niveau national et départemental ainsi qu’étudier les répercussions du confinement et de l’épidémie sur les conditions de vie et la santé. La première vague de l’enquête s’est déroulée entre le 2 mai 2020 et le 2 juin 2020, période correspondant à la fin du premier confinement (du 17 mars au 11 mai 2020) et au début de l’après-confinement. Au total, 135000 personnes âgées de 15 ans et plus au 1er janvier 2020, résidant en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, hors personnes résidant en Ehpad, maisons de retraites et prison, ont répondu en mai 2020. Ces « répondants » ont été ré-interrogés en novembre de la même année, 108000 ont alors accepté de répondre. La présente étude porte sur ces répondants et leur situation en novembre 2020.

**Encadré 2 : Le repérage du handicap dans l’enquête EPICOV**

Dans cette étude, la notion de handicap est approchée par l’**indicateur GALI** (Global activity limitation indicator, ou indicateur de restriction globale d’activité). On considère comme étant handicapées les personnes répondant « oui, fortement » à la question : «Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d’un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?». Le GALI permet donc un repérage des situations de handicap en posant une seule question incluant quatre éléments constitutifs du handicap : sa dimension chronique (« depuis plus de six mois »), ses causes (« problème de santé ») et le fait que l’on cherche à mesurer les conséquences sur les activités (« limité dans les activités ») dans un contexte social donné (« que les gens font habituellement »).

**Bibliographie :**

Eva Baradji, Laurence Dauphin, Jean-Sébastien Eideliman, février 2021. « Comment vivent les personnes handicapées : Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité », Dossier de la Drees, n°75.

Iresp. octobre 2020, « Les inégalités sociales au temps du Covid-19 », Question de santé Publique, n°40

Josiane Warszawski, et al , octobre 2020, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 - Premiers résultats de l'enquête nationale EpiCov », Études et résultats, Drees n°1167.

L’aide et l’action sociales en France - Perte d’autonomie, handicap, protection de l’enfance et insertion - Édition 2019, Leroux I. (dir), DREES, coll. Panoramas de la santé. Paris.

Sarah Abdouni, L’aide sociale aux personnes âgées ou handicapées : les départements ont attribué 2 millions de prestations fin 2018, Études et Résultats n° 1126, Paris, DREES.

Bodin, Romuald. « Une sociologie du handicap est-elle possible ? ». *Savoir/Agir,*2019/1 N° 47.

ROUSSEL, Pascal. Les enquêtes quantitatives portant sur le handicap : des ressources à mobiliser pour étudier l’intersectionnalité. *Revue française des affaires sociales,*2021/1, p.37-42.

1. L’indicateur GALI retient un seuil de 6 mois comme durée minimale des fortes restrictions d’activités pour définir une situation de handicap. Certaines personnes handicapées au moment de l’enquête peuvent donc l’être devenues récemment ou ne plus l’être par la suite. [↑](#footnote-ref-2)
2. [↑](#footnote-ref-3)
3. C’est-à-dire les personnes qui se déclarent fortement limitées dans les activités que les gens font habituellement. Dans cette étude, en l’absence de précision, l’expression de « personnes handicapées » fait référence à cette définition. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les personnes ayant eu un test positif ont certainement été contaminé, mais pas forcément été malades (elles ont pu être asymptomatiques) et les personnes qui déclarent des symptômes n’ont pas forcément eu le Covid-19 (Warsawski, I., et al., 2020). [↑](#footnote-ref-5)